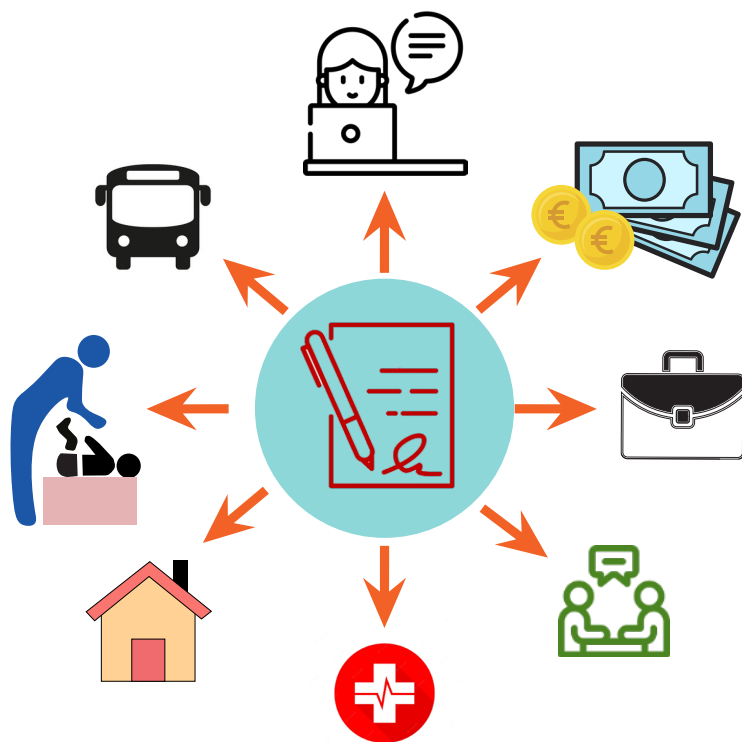


REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

MODE D'EMPLOI



Pour accéder
à la version audio
du guide RSA

QU'EST-CE QUE LE RSA ?

Le RSA est le revenu de solidarité active.

Le RSA est une somme d'argent.

Le RSA est un minimum d'argent



pour payer les besoins

de la vie de tous les jours.

Par exemple :

→ Loyer



→ Nourriture



→ Santé



Le RSA est une aide du Département
pour sortir de la pauvreté.



Le RSA est payé par la CAF ou la MSA.



La CAF est la Caisse d'Allocations Familiales.

La MSA est la Mutualité
Sociale Agricole.



QUI PEUT AVOIR LE RSA ?

Pour avoir le RSA,
vous avez :

- Entre 18 et 24 ans :

Et un enfant né
ou à naître bientôt



Ou travaillé pendant :

- au moins 2 ans
- sur les 3 dernières années



- 25 ans et plus



+25 ans



- Pas d'argent
- Ou pas beaucoup d'argent



QUI PEUT AVOIR LE RSA ?



- Être français



- Ou être étranger avec des papiers



- Habiter très souvent en France dans l'année



IMPORTANT

S'il y a un changement dans votre vie, votre droit au RSA peut changer.

Vous devez dire tout changement :



- à la CAF



- ou à la MSA



QUI PEUT AVOIR LE RSA ?

Exemples de changements :

- mariage 
- séparation 
- grossesse 
- nouveau travail 
- nouvelles ressources 
- fin de ressources 
- départ à l'étranger 

COMMENT EST CALCULÉ LE RSA ?

La somme d'argent que vous touchez est calculée avec :



- votre déclaration de ressources
Les ressources, c'est l'argent que vous avez pour vivre.

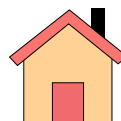


Vous devez faire votre déclaration de ressources



1 fois tous les 3 mois

- votre famille : couple, enfants...
- l'argent que votre famille a pour vivre
- votre logement ou hébergement



COMMENT LE RSA VOUS EST-IL DONNÉ ?

Le RSA vous est donné 1 fois par mois sur votre compte en banque :



- par la CAF



- ou par la MSA



COMMENT FAIRE VOTRE DÉCLARATION DE RESSOURCES ?



Pour continuer d'avoir le RSA, vous devez toujours :

- Faire une déclaration de ressources **1 fois tous les 3 mois**



- à la CAF



- ou à la MSA



COMMENT FAIRE VOTRE DÉCLARATION DE RESSOURCES ?



Si vous oubliez de faire votre déclaration

- à la CAF



- ou à la MSA



→ Vous arrêtez de recevoir le RSA



→ Vous devez recontacter :



- la CAF

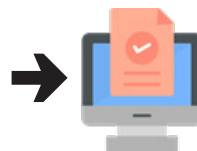


- ou la MSA



COMMENT FAIRE VOTRE DÉCLARATION DE RESSOURCES ?

Un guide en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) est disponible



sur le site internet du Département pour faire votre déclaration trimestrielle de ressources RSA.

Faire sa déclaration trimestrielle de ressources Rsa sur internet

Le Rsa c'est le revenu de solidarité active



VOS DROITS

Avec le RSA, vous avez droit à un accompagnement.



Cet accompagnement vous aide à être autonome dans certains domaines.

Selon vos besoins, ces domaines sont par exemple :

→ la santé



→ la garde d'enfants



→ les transports



→ le travail



VOS DROITS

Vous aurez d'abord un rendez-vous avec le Département pour voir avec vous vos besoins et vos attentes.



Vous choisirez ensemble l'accompagnement qui vous convient.

Vous serez ensuite accompagné par un référent.



VOS DROITS

Selon vos besoins,
vous avez aussi droit à :



→ la complémentaire santé solidaire (CSS)



→ une aide pour payer votre loyer (APL)



→ un préavis d'1 mois en cas de déménagement



→ des réductions sur les transports



→ des réductions sur les factures énergie



→ des réductions sur des lieux culturels

et sportifs



Vous pouvez demander des informations
à votre référent



VOS ENGAGEMENTS

→ Vous devez venir aux rendez-vous.



→ Vous devez signer un contrat d'engagements réciproques (CER).



→ Le CER est fait avec votre référent.



→ Le CER vous engage sur les actions à faire.

→ Le CER engage le référent à vous aider dans vos actions.



VOS ENGAGEMENTS

Le référent utilise un dossier informatique pour vous accompagner.

Des informations personnelles vous sont demandées.

Ces informations sont enregistrées dans votre dossier informatique.



Exemples d'informations personnelles :

- Nom
- Numéro de téléphone
- Adresse



Vous avez le droit de voir ou de demander de modifier vos informations.



Si vous avez besoin d'informations, écrivez à cette adresse mail :

dpo@departement-touraine.fr



VOS ENGAGEMENTS

S'il y a un changement dans votre vie,
votre accompagnement
peut changer aussi.



Si vous ne respectez pas
vos engagements,
le RSA peut être :



→ baissé

→ arrêté



Pour retrouver vos droits,
vous devez prendre un nouveau
rendez-vous avec votre référent.



VOS ENGAGEMENTS

Pour continuer d'avoir le RSA,
vous devez :



→ Faire une déclaration de ressources



1 fois tous les 3 mois

• à la CAF



• ou à la MSA



Si vous oubliez de faire votre déclaration

• à la CAF



• ou à la MSA



vous arrêtez de recevoir le RSA



Vous devez contacter à nouveau :

• la CAF



• ou la MSA



VOS ENGAGEMENTS

Vous devez dire tout changement :

- à la CAF



- ou à la MSA



Exemples de changement :

- mariage



- séparation



- grossesse



- nouveau travail



- nouvelles ressources



- fin de ressources



- départ à l'étranger



VOS ENGAGEMENTS

Selon les changements,
le RSA peut :

- augmenter
- baisser
- s'arrêter



Votre situation peut être vérifiée par :

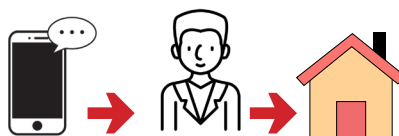
- la CAF
- ou la MSA
- ou le Département



santé
famille
retraite
services



Pour vérifier votre situation,
un professionnel peut venir
à votre domicile.



QUE FAIRE SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC UNE DÉCISION ?

Vous pouvez écrire un courrier
à l'administration
qui a pris la décision :



- la CAF



- ou la MSA



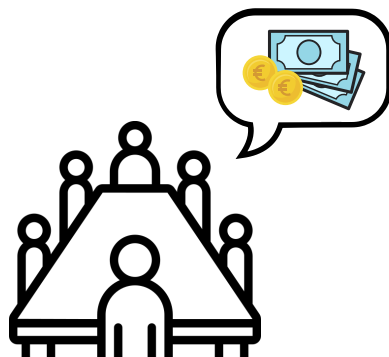
- ou le Département



VOUS VOULEZ VENIR DONNER VOTRE AVIS ?

La commission RSA

Vous pouvez participer
à la Commission RSA.



C'est un groupe de professionnels
et de personnes qui ont le RSA.

Ce groupe donne son avis sur les baisses
et les arrêts de RSA.



**La Commission RSA a lieu
1 fois par mois.**

Pour participer,
demandez à votre référent.



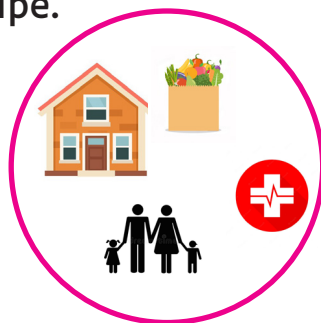
VOUS VOULEZ VENIR DONNER VOTRE AVIS ?

Le groupe consultatif



Vous pouvez participer à ce groupe.
C'est un groupe de personnes
qui ont le RSA.

Les personnes parlent
de leur vie de tous les jours.



Les exemples partagés peuvent servir
à faire des propositions
et à améliorer le fonctionnement du RSA.



Pour participer,
demandez à votre référent.



Mon référent RSA



A large rounded rectangular box with a green border, containing ten horizontal dotted lines for writing.

Mes notes



A large rounded rectangular box with a green border, containing ten horizontal dotted lines for writing.

CONTACTS UTILES

> CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE

Direction de l'Insertion, de l'Habitat et du Logement
Service Gestion des Droits RSA
Champ-Girault – 38, rue Edouard Vaillant
37000 TOURS



Tél. : 02 47 31 48 47



assistanceRSA@departement-touraine.fr

www.touraine.fr



> CAF TOURAINE

1, rue Alexander Fleming
37045 Tours Cedex 9



Tél. : 3230



www.caf.fr



> MSA BERRY-TOURAINE

31, rue Michelet
37000 TOURS



Tél. : 02 54 44 87 87



www.msa-berry-touraine.fr



> POLE EMPLOI



Tél. : 3949



pôle emploi



www.pole-emploi.fr

RSA FALC

FACILE
à LIRE
à COMPRENDRE

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE



Pour accéder
à la version audio
du guide RSA

TOURAINÉ
LE DÉPARTEMENT 